

# La Suisse risque-t-elle de figurer à côté de la Biélorussie?

VENDREDI 16 MAI 2014

[Laura Drompt](#) [1]

**DROITS HUMAINS** • Les auteurs d'une étude ont analysé les conséquences pour la Suisse, si le pays renonçait à appliquer la Convention européenne des droits humains comme certains partis le demandent.

Les options de publication

Non

Journaliste:

Laura Drompt

Comment mettre en application une initiative populaire qui contrevient à la Convention européenne des droits humains (CEDH)? La question s'est posée à plusieurs reprises ces dernières années, à la suite du lancement d'initiatives telles que celles de l'UDC sur le renvoi des étrangers criminels ou l'interdiction des minarets. Dans un papier de position, le parti agrarien en arrive à demander que le droit suisse prime sur le droit international.

Mais la Suisse pourrait-elle violer la CEDH? Qu'advierait-il si elle entrait en conflit avec la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg (CrDH)?

## Pas de voie bilatérale

La Suisse s'exposerait alors à des sanctions, et pourrait devoir se retirer du Conseil de l'Europe, au risque de figurer sur le banc des mauvais élèves aux côtés de la Biélorussie. C'est ce qu'explique une étude juridique, publiée hier par les professeurs Walter Kälin, directeur du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), et Stefan Schlegel, assistant à l'Institut de droit public de l'université de Berne. Le travail a été commandé par des organisations suisses de protection des droits humains.

«Il est à tout moment possible, grâce à des initiatives populaires, d'inscrire dans la Constitution fédérale des éléments de droit en opposition avec la CEDH», souligne l'étude. Dès lors il serait compliqué de subordonner la CEDH à la Constitution suisse. Les auteurs relèvent qu'il n'existe pas de voie entre la force obligatoire de la CEDH et sa dénonciation totale. Et si la Suisse dénonçait la CEDH, elle n'aurait alors d'autre choix que se retirer du Conseil de l'Europe.

«Aucun calcul politique ou électoral ne justifie de sacrifier ou même d'affaiblir la défense de la liberté et des droits fondamentaux des citoyens et des citoyennes», s'est exprimé Dick Marty lors de la présentation de l'étude. L'ancien député PLR au Conseil des Etats et ancien membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déploré le manque d'intérêt politique pour cette problématique. Il a en outre relevé que la dénonciation de la Convention «priverait chaque habitant de notre pays d'une protection essentielle de ses droits fondamentaux».

Mais les élus UDC, à l'image du conseiller national Luzi Stamm (AG), maintiennent leur opposition à l'idée que «des juges étrangers puissent faire la loi en Suisse». Dick Marty a souligné, quant à lui, que deux juges suisses figurent à Strasbourg, et que ces derniers sont sélectionnés par des procédures extrêmement strictes. «Nous n'avons rien à enseigner au Conseil de l'Europe. Au contraire», a-t-il affirmé.

## Multiplication des attaques

Reste que les attaques à l'encontre de la CEDH s'accroissent en Suisse. L'ancien élu PLR a relevé que ses recherches lui avaient montré que les discours étaient les mêmes lorsque la Suisse se posait la question de son adhésion au Conseil de l'Europe. «Ce qui est nouveau en revanche, c'est qu'on n'hésite plus, aujourd'hui, à lancer des initiatives allant intentionnellement contre le droit international.» |

---

## Trois questions à David Cornut

Responsable de campagnes pour Amnesty International.

### **Certains voient les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme comme une entorse à la souveraineté suisse...**

Amnesty est du côté des droits humains et la Suisse se bat depuis cent cinquante ans pour ceux-ci. La Convention des droits humains nous protège toutes et tous, au quotidien. Nous ne parlons pas d'étrangers cherchant à imposer leurs vues, mais d'une Cour indépendante, garantissant nos droits fondamentaux.

### **Plusieurs initiatives populaires lancées récemment posent problème quant au respect de la Convention. Cela vous alarme-t-il?**

Nous sommes en contact avec l'une des deux juges suisses à Strasbourg. Le climat actuel l'inquiète beaucoup, car elle constate qu'il incombe aux juges de corriger les failles législatives. Ce devrait être le rôle des parlementaires, mais ils ne le remplissent plus. Ils ont pourtant une responsabilité en la matière, ils devraient veiller à ce que nous ne reculions pas sur la question des droits humains.

### **Comprenez-vous que certains veulent voir le droit suisse primer sur la Convention?**

Pour nous, les droits fondamentaux priment sur le reste. Il faut respecter la démocratie, mais il ne faut pas en arriver à un système où la majorité imposerait ses vues à tous les autres. Nous avons un système bien bâti, il nous faut maintenir ses fondations. En réalité, nous sommes presque dans une démarche patriotique, car nous cherchons à préserver les acquis suisses. PROPOS RECUEILLIS PAR LDT

---

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale, à laquelle 47 pays ont adhéré. Pour ce faire, tous les Etats ont dû ratifier la Convention européenne des droits de l'homme. Souvent confondu avec un organe de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe n'a toutefois aucun lien formel avec cette dernière.

[Suisse\(2560\)](#) [2][Droits humains\(24\)](#) [3][Initiatives\(3\)](#) [4][Laura drompt\(157\)](#) [5]

Vous devez être [loggé](#) [6] pour poster des commentaires